

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 4 avril 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-04-11 / 11**Subventions de fonctionnement**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition de Madame le Maire,
 Considérant que Monsieur Cyrille ROLLIN a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention au Comité des fêtes de Crouzit-Haut, à l'association le Chat Perché, à l'association des éleveurs des chevaux lourds et n'a pas pris part au vote pour ces dernières,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2025
Associations « sport de compétition »	49 400,00 €
Club de Tir	3 000,00
FCAM	8 000,00
Golf Val Saint Jean	1 700,00
Handball club	2 000,00
Jeanne d'Arc Gymnastique	6 000,00
Judo Club Mauriac	2 000,00
MauriAqua Splash	5 000,00
Pétanque Mauriacoise	1 400,00
Racing Club Mauriacois	10 000,00
Tennis de Table	2 000,00
Tennis Passing Shot	3 300,00
Vélo Club de Mauriac	5 000,00
Associations « sport de loisir »	8400,00 €
Amicale Cyclo	1 400,00
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieu Aquatiques	1 300,00
ACCA de Mauriac	800,00
Aïkido Nord Cantal	300,00

Arthrose Mauriacoise	
Dynamic Gym	500,00
Retraite sportive	800,00
Le foot en marchant	100,00
Mauriac Cantal Rando	1 000,00
Mauriac Rando Aventures	1 000,00
Mauriac Volley	500,00
Skid's club	500,00

Associations « culture et animations »	5 200,00 €
Jeanne d'Arc Musique	2 200,00
Comité des Fêtes de Cruzit-Haut	1 300,00
Y'a l'Feu aux planches	1500,00
K Danse	200,00
Associations « loisir »	2050,00 €
Le Grenier aux Trolls	200,00
Les Buffadous	250,00
Association de Fil en Aiguille	300,00
Club Pays Vert	1 000,00
Les Amis des Guimbardes Mauriacois	300,00
Associations à caractère éducatif	2 950,00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry	400,00 (coopérative)
	300,00 (décloisonnement)
	1 000,00 (RASED)
	750,00 (ULIS)
	150,00 (BCD)
Coopérative école maternelle Jules Ferry	350,00
Associations « diverses »	6 000,00 €
Association Protection Civile de Mauriac	2 000,00
Association des donneurs de sang	500,00
Association Saliège	400,00
Association Le Chat Perché	1 800,00
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	300,00
Comité des Anciens combattants d'Afrique du Nord	1 000,00

Associations à caractère professionnel	
Association éleveurs chevaux lourds	500,00
Groupement de Vulgarisation Agricole Mauriac Pleaux Salers	150,00
Associations « de sport en établissements scolaires »	400,00 €
L'étoile sportive collège du Méridien	200,00
Etoile sportive collège Notre Dame	200,00

Associations hors commune	1600,00 €
Association pour la promotion de l'école de l'innovation pédagogique de St Bonnet	300,00
Association des amis des traumatisés de la voix	100,00
CDAD	400,00
APAJ 15	500,00
GRAMAC	200,00
France Rein	100,00
Total Général	76 650,00 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 11 avril 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **18 AVR. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1